

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2015

- 2015 031 : BUDGET PRIMITIF 2015 :

Affectation de résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2014, soit 82 680.46€ en recettes d'investissement à l'article 1068.

L'excédent d'investissement 2014 d'un montant de 785.85 € est inscrit en recettes d'investissement à l'article 001.

L'excédent de fonctionnement 2014 d'un montant de 50 000 € est inscrit en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Taux d'imposition :

Le Conseil Municipal décide de porter les taux d'imposition aux valeurs suivantes pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 10.94%
- Taxe sur le foncier bâti : 12.68 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 28.47 %

Ces valeurs sont en hausse de 7 % par rapport aux taux de 2014.

Inscriptions diverses :

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 4 000.00 € à l'article 657362 pour financer le budget du CCAS et de faire verser cette subvention dès que nécessaire, et d'attribuer une indemnité de gardiennage à l'église à Monsieur COLAISSEAU d'un montant de 500,00 €, inscrite à l'article 6282.

Compte tenu de ces décisions, le budget général de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 081 332.71 € en section de fonctionnement et à 177 102.80 € en section d'investissement.

Le budget de la Commune est approuvé à l'unanimité.

- 2015 032 : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2015 :

Affectation de résultat :

L'excédent d'investissement 2014 d'un montant de 16 667.12 € est inscrit en recettes d'investissement à l'article 001.

L'excédent de fonctionnement 2014 d'un montant de 41 028.70 € est inscrit en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Compte tenu de ces opérations, le budget annexe de l'assainissement s'équilibre en recettes et dépenses à 77 623.84 € en section d'investissement et à 80 260.69 € en section de fonctionnement.

Le budget annexe de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

- 2015 033 : BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAÏQUE 2015 :

Affectation de résultat :

L'excédent de fonctionnement 2014 d'un montant de 7 537.82 € est inscrit en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Le budget annexe du photovoltaïque, s'équilibre en recettes et dépenses à 7 537.82 € en section de fonctionnement.

Le budget annexe photovoltaïque est approuvé à l'unanimité.

- 2015 034 : MODIFICATION DU TAUX D'EFFORT DES MERCREDIS POUR L'ALSH ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L 'UFCV :

Le Conseil Municipal décide de modifier le taux d'effort des mercredis après-midi suite à la mise en place d'une facturation à l'heure et non plus au forfait à la demi-journée à compter du **1er avril 2015**.

Les participations des parents seront les suivantes :

Le montant pour les vacances scolaires pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 770 € - taux d'effort 1% : plancher 3,50 € et plafond 7,70 €

QF supérieur à 771 € - taux d'effort 1,50 % : plancher 11,56 € et plafond 15 €

Un montant de 18 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 15 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le montant pour les mercredis pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 770 € - taux d'effort 1% : plancher 3,50 € et plafond 7,70 €

QF supérieur à 771 € - taux d'effort **1,50 %** : plancher 11.56 € et plafond 12 €

Un montant de 15 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 12 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le Conseil Municipal accepte l'organisation et le coût de notre ALSH, il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement de l'accueil de loisirs du 1er avril 2015 au 31 août 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

- INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- la rencontre avec Madame la Directrice de l'école,
- la rencontre avec les riverains de la rue de Tourneboeuf (une réunion avec l'ensemble des riverains de la rue sera programmée),
- les animations pour le passage de la Roue Tourangelle du 26 avril 2015,
- le coût de fonctionnement du transport scolaire,
- la mise en place d'un concours photos avec le thème Auzouer ancien et Auzouer nouveau.

Monsieur Fabien HOUZE précise que la réunion Voisins Vigilants avec la Gendarmerie aura lieu le lundi 20 avril 2015 à 19h00 à la salle socio-culturelle.

- CEREMONIE DU 8 MAI 1945 :

Le programme des cérémonies de commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 est fixé comme suit :

10h15 : Rassemblement sur la place, hommage aux morts pour la France devant le monument aux morts.

10h30 : vin d'honneur offert à tous les participants.

- REPAS DU 14 JUILLET 2015 :

Différents devis seront demandés pour le repas du 14 juillet et cette question sera revue au prochain conseil de Mai.

La date est fixée au lundi 13 juillet 2015 à 19h30.

- REDEVANCE DE LA TAXE DE STATIONNEMENT POUR LA MACHINE A PAIN :

Au conseil de Mai 2015, il est prévu de changer ou non le montant de la redevance de la taxe de stationnement pour la machine à pain qui est actuellement de 180 €.

La question posée est de savoir si nous devons modifier le montant de celle-ci. Nous souhaitons porter le montant à 200 € suite à la mise en service 7/7 jours

- REUNION POUR ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS :

Nous devons prévoir une réunion pour fixer le montant des subventions attribuées aux différentes associations.

La date de la commission Sport-loisirs et Vie Associative est prévue le mardi 5 mai 2015 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 21 Mai 2015 à 20h00.**